

## Remplacer les luminaires équipés de ballons fluorescents



### Pourquoi ?

**2015** : fin de la commercialisation des ballons fluorescents (ou lampes à vapeur de mercure) et boules (directive européenne 2005/32/CE).

Or, en 2013, subsistent encore quelque 17 000 ballons fluorescents en Ardèche. Leur remplacement coûtera 14 millions d'euros.

### Les enjeux

- Réduire la consommation d'électricité ;
- Supprimer 536 tonnes de gaz à effet de serre ;
- Economiser 550 000 euros, soit une réduction de 16% sur la facture des communes.

### **Un nouveau règlement : 7 millions d'euros et jusqu'à 50% d'aides**

En juillet 2012, le Syndicat a voté un programme spécial de remplacement des ballons fluorescents en faveur des communes : Le règlement général d'attribution et de versement des subventions d'éclairage public comporte désormais une catégorie spécifique, intitulée « Remplacement des luminaires équipés de ballons fluorescents ».

**N.B** Les barèmes et les seuils sont les mêmes que pour les autres subventions en faveur de l'éclairage public. Le cumul est autorisé.

- de 0 à 30 000 € de travaux = 50 % de subvention
- de 30 000 à 60 000 € de travaux = 30 % de subvention
- de 60 000 à 150 000 € = 20% de subvention.

La disparition des ballons fluorescents s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'efficacité énergétique, désormais inhérente à l'éclairage public.

### CONTACTS

- Éclairage public -

Yann CHANTIN, ☎ 04 75 66 96 37 ou y.chantin@sde07.com

- Maîtrise de l'énergie -

Julien CARONNET, ☎ 04 75 66 09 27 ou j.caronnet@sde07.com  
et Mathieu MARTIN, ☎ 04 75 66 05 11 ou m.martin@sde07.com